PIANOS STEINWAY, KNABE, SHONINGER, MEHLIN, BEHR, WALDORF, SMITH et BARNES, SOHMER, FISCHER. CROWN.....

MEILLEURES FABRIQUES, PRIX LES PLUS BAS, CONDITIONS LES PLUS FACILES.

715 RUE DU CANAL.

GRUNEWALD.

PIANOS MATHUSHEK

SANS EGAUX — PARFAITS

PHILIP WERLEIN, Lt'd.

614-616, RUE DU CANAL.

14 nov

Hotel Grunewald.

Un établissement strictement de première classe.

Rue Baronne, près Canal.

NOUVELLE-ORLEANS, LNS.

Ecrivez pour les prix à Théo. Grunewald, gérant. 12 déc—1

Hotel et Restaurant DE LA LOUISIANE.

LOUIS BEZAUDUN, Propriétaire.

717, 719 et 725 rue Douane près Royale.

12 déc

Restaurant de Paris

TRIPES

à la Mode de Caen,

—Le jeudi et le dimanche—

12 dec—dim mar jed—1 an

VENTES A L'ENCAN.

PAR GEO G. FRIEDRICHS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LA SUPERBE

Résidence en Briques à Deux Etages

—AVEC DE—

Spacieux Terrains Ornementés,

—LA—

"RESIDENCE LEATHERS,"

No 2027 Carondelet,

Encoignure de la rue Joséphine.

—ET LA—

Résidence en Briques à Deux Etages,

No 2007 rue Carondelet,

Y ATTENANT.

Succession de Thomas P. Leathers

No 80 180—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 32 rue Carondelet, MARDI, 1er février 1898, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Righton, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 20 décembre 1897 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

1° Cette mansion splendide à deux étages, en briques, solidement construite, connue comme "Leathers Résidence", No 2027 rue Carondelet, encoignure de la rue Joséphine retirée de la rue, et ayant façade double et vérandahs de chaque côté, vestibules en haut et en bas, double salons, salle à manger, lingerie, chambre à laver, cuisine, etc., en bas, et plusieurs chambres à coucher en haut, chambres à bain et pour domestiques, citernes hydrant, etc; une écurie en briques à deux étages et en composite et une remise pour voiture pouvant y loger plusieurs animaux, avec grenier et appartements pour cochers, et bâtie dans le fond de la résidence. Le terrain est très spacieux faisant face à trois rues, avec grillage substantiel en fer, admirablement ombragés par de grands arbres, allée, arbustes et parterres. Il est décrit comme suit, à savoir:

Neuf certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses, etc., situés dans le quatrième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Joséphine, St André et Brainard, désigné par les Nos 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52 et 53; les sept premiers d'après un plan dressé par B. F. Nichols, voyer, daté 5 mai 1853, et les deux autres d'après le plan dressé par Abraham Young, daté 3 janvier 1850, tous deux déposés dans le bureau de A. B. Cénas, notaire, lesquels dits lots Nos 45, 46 et 47 mesurent chacun 27 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Carondelet, 130 pieds 2 pouces 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles traversant l'îlet et à la rue Brainard, sur lequel ils ont une même façade de 27 pieds 4 pouces et 4 lignes; chaque 27 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Carondelet sur 65 pieds 1 pouce 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles; et lesquels dits lots Nos 49 et 51 mesurent chaque 27 pieds 4 pouces 4 lignes à la rue Brainard, sur 65 pieds 1 pouce 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles; et lesquel dit lot No 52 mesure 25 pieds 3 lignes de face à la rue Carondelet, sur 65 pieds 1 pouce 1 ligne de profondeur et façade à la rue Joséphine; et lesquel dit lot No 53 mesure 35 pieds 3 lignes de face à la rue Brainard, sur 25 pieds 1 pouce 1 ligne de profondeur et de face à la rue Joséphine, tous entre lignes parallèles.

2° La désirable résidence en briques à deux étages, No 2007 rue Carondelet, entre les rues St. André et Joséphine, retiré de la rue entouré d'un solide entourage en fer, ayant des galeries doubles devant et derrière, vestibules à chaque étage, salons doubles, salle à manger, pantry et cuisine au-dessous, et 5 chambres à coucher et chambre à bain au dessus, hangar, citernes, etc. Les terres sont spacieuses, magnifiquement ombragées et pavées en pierre plattes parterres de fleurs et arbrisseaux, le tout étant plus amplement décrit comme suit, à savoir:—

Quatre certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes, avantages qui y appartiennent, situés dans la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Brainard, Carondelet, Joséphine et St André, les dits lots étant désignés respectivement par les Nos 38, 39, 40 41, et mesurent, au pied américain, comme suit: Lots Nos 38 et 40 mesurent chacun 27 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Carondelet sur une profondeur de 65 pieds 1 pouce 1 ligne, entre lignes parallèles, et les lots Nos 39 et 41 mesurent chacun 27 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Brainard sur une profondeur de 65 pieds 1 pouce 1 ligne, entre lignes parallèles; le tout conformément à un plan dressé de ladite propriété par De Young, voyer, et déposé en l'office de H. B. Cenas, anciennement no aire.

Le voisinage est de choix et convenable; la résidence est solidement bâtie et très confortable, et est vendue sujette au présent bail expirant le 1er octobre 1897.

Conditions—Un tiers en plus comptant au gré de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, en deux ans en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque et lien et privilège du vendeur sur la propriété vendue, portant 7 pour cent par an d'intérêt à partir de la date d'adjudication jusqu'au paiement final, l'intérêt payable annuellement, l'acte devant contenir le pacte de "non aliénando."

Toutes les bâtisses sur la propriété devront être assurées par l'acquéreur pour leur entière valeur jusqu'à paiement complet et final desdits billets, les polices d'assurance transférées au porteur des billets l'avocat payé au taux de 5 pour cent sur ledit montant en de procédures judiciaires pour le recouvrement du montant desdits billets ou d'une partie de ceux-ci; il assumera le paiement des taxes pour l'année 1898 et déposer avec l'encanteur, au moment de l'adjudication, 10 pour cent de son enchère, et payera les frais de l'acte de vente qui sera passé pardevant Jeff C Wenck, Esq., notaire public.

1er janv—1 2 9 16 23 30—à date

COMPAGNIE D'ASSURANCE

LIVERPOOL & LONDON & GLOBE.

Plus de $70,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago.....$3,289,091

Pertes payées pour l'incendie de Boston.....$1,427,290

Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs à la Nouvelle-Orléans, sans avoir recours à aucun autre bureau, ainsi que le font les compagnies locales.

—DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS—

GUSTAF R. WESTFELDT, L. C. FALLON, LUCAS E. MOORE C. M. SORIA.

CLARENCE P. LOW, Secrétaire-Résident. J. G. PEPPER, Assistant-Secrétaire.

12nov—1an

Succursale de la Compagnie d'Assurances du Sun Mutual

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Nouveau No 322, vieux No 68 rue Royale.

Capital payé.....$500,000 00

Actif, 1er Janvier 1898.....1,097,293 16

Surplus.....364,760 00

J. WALLACE JOHNSON, Gérant. CHAS. LAUDUMIEY, CHAS. D. FOUCHE.

18 juin 97 1an OCTAVE LABAERE.

Au Public.

Avec 1898 commence notre 20me année. Le succès de nos affaires a été phénoménal, favorisés comme nous l'avons été par le patronage du meilleur monde à la Nouvelle-Orléans. Nous considérons qu'il est de notre devoir, et un devoir facile de remercier nos amis de leur patronage; car sans leur aide le succès aurait été impossible.

Nous espérons qu'à l'avenir nous servirons nos patrons avec autant de succès que dans le passé.

Souhaitons à tous "Une bonne et heureuse année."

Tout à vous,

W. G. TEBAULT.

217 à 223 RUE ROYALE.

17 déc—1 an

VENTES A L'ENCAN.

PAR HECKER & SMITH

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une élégante Résidence Cottage

—DANS LA—

PARTIE LA PLUS CHOISIE

—DU

SIXIÈME DISTRICT.

A L'ENCAN,

Jeudi, le 3 Février 1898.

Dans l'affaire de la succession de Marguerite Dillon, épouse de Joseph T. Mathews.

No 55,051.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division A.

PAR HECKER & SMITH—J. Paul Hecker, encanteur.—Bureau, 334 rue Carondelet—JEUDI, 3 février 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu de et conformément à un ordre de Cour rendu et signé le 29 décembre 1897 par l'Hon. N. H. Righton, juge de la Cour Civile de District, Division D, siégeant en place de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A maintenant absent, dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième district de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 349, borné par les rues Prytanée, Perrier, Soniat et Dufossat, les dits lots sont désignés par les Nos 11 et 12 et mesurent chacun trente-deux pieds dix pouces entre lignes parallèles au pied américain. Le tout du dit îlet, est désigné par le No 43, sur un plan de Wm Forshey, voyer et déposé en l'étude de C. C. Ladreyon, ancien notaire en cette ville, une copie est annexée à un acte passé pardevant Marcel T Ducros, ancien notaire en cette ville, le 15 juillet 1885.

Ce joli cottage est situé dans le centre de deux lots bien élevés laissant de larges terrains sur chaque côté de la propriété qui est bien garnie de fleurs rares et de arbres. La maison est presque neuve et en bonne condition ayant six grandes chambres aérées, chambre à bain, office, et est dans le voisinage de plusieurs autres jolies maisons.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, la partie du crédit, s'il y en a, à un crédit de un et deux ans représenté par des billets de l'acquéreur garantis par liens et privilèges du vendeur sur la propriété vendue, avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de vente jusqu'au paiement l'acte de vente devant contenir la partie de non-aliénando, le transfert des polices d'assurances, la clause pénale de 5 pour cent d'honoraires d'avocats et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, et 10 pour cent de dépôt le jour de la vente; l'acquéreur assumera les taxes pour l'année 1898 en sus et au-dessus du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant Francis D. Charbonnet, N. aux frais de l'acquéreur.

2 janv—2 9 16 23 30—fev 3

Exposition de 1900.

Si vous voulez économiser et vous assurer le voyage, les frais d'hôtel et d'entrée à l'Exposition universelle de Paris, en 1900, adressez-vous à

The Franco-American Tourist Co

126 W. 25th St, New-York. Versements mensuels ou hebdomadaires.

5 mars—

CHEMIN DE FER LOUISVILLE & NASHVILLE POUR CHICAGO

Trains rapides avec chars dortoirs à Chicago sans changement, les plus beaux du monde, passant au travers de la partie la plus florissante du Sud. Chars buffets après Nashville.

VAPEURS.

CompagnieGénérale TRANSATLANTIQUE

Entre New-York et le Havre.

Du Quai 42, pied de North River, rue Morton

Les magnifiques navires de cette ligne favorite partiront comme suit

Partant tous les samedis à 10 A. M.

LA CHAMPAGNE, 29 janvier.

LA BRETAGNE, 5 février.

LA GASCOGNE, 12 février.

LA NORMANDIE, 19 février.

LA CHAMPAGNE, 26 février.

LA BRETAGNE, 5 mars.

PRIX DU PASSAGE—Première classe de New-York à Paris $80.00 et au-dessus par tous les steamers excepté La Touraine selon les accommodations, comprenant billets de chemin de fer pour Paris. Sièges de chars-salons et trains de luxe gratuitement. Les sièges des chars-salons seront extra durant la saison d'été. Deuxième classe à Paris $48.75.

Entrepont, $32.10, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.

Et entre New-York et Alexandrie: Egypte, via Paris, (valable 60 jours). 1re classe, $160. 2me classe $116.

Char-salon-buffet gratis.

Agence Générale pour les Etats-Unis et le Canada, 3 Bowling Green N. Y.; Agence Générale de l'Ouest, No 71 Dearborn St, Chicago, Ill

EMMANUEL E. PREVOST, Agent général du Sud. 45 rue Baronne

CROMWELL Steamship Co.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Steamers:

HUDSON.....Mercredi, 2 février

LOUISIANA.....Mercredi, 9 février

CREOLE.....Mercredi, 16 février.

Partiront de leur quai à 8 a. m. du pied de la rue Toulouse.

Assurance de Marine sur Cargaison au Quart pour Cent.

Taux et Connaissements Directs donnés pour Affrètements sous les Points de la Nouvelle-Angleterre et de l'Etranger.

Les agréments pour passagers ne peuvent être surpassés.

Pour fret ou passage s'adresser ALEX. HARRIS, Agent, 1-1an No 313 rue Carondelet

A. W. MOFFETT.

Encoignure BASSIN et TOULOUSE

A la tête du vieux Bassin, Nlle-Orléans, Lne

—NÉGOCIANT—

En bois de chêne, noyer, peuplier, pin blanc pin jaune et cypres.

—AUSSI—

Planches pour planchers et plafonds, voliges Etc., etc.

J'ai constamment en main le stock le plus grand et le plus varié de chêne et de noyer dans l'Etat, que je suis prêt à couper en matériel de wagon, tel que brancards pour wagon, petteuses, nalls, etc.

1er mars—1

JULES ANDRIEU,

—Successeur de—

ROCHEREAU & ANDRIEU

AGENT D'AFFAIRES,

912 rue Gravier,

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE en PARTAGE

—D'UNE—

Splendide Propriété

—POUR—

PLACEMENT, RÉSIDENCE

—OU—

SPÉCULATION,

Située Avantageusement

—DANS—

LA GRANDE

Avenue Napoléon,

—ENTRE LES RUES—

CARONDELET et BARONNE

En pleine vue de la

Magnifique Avenue St-Charles,

Une de ces rares occasions qu'on ne rencontre qu'à de longs intervalles et desquelles le sage se hâte de profiter.

Devant être Vendue en Lots.

Mme Mary Hottinger vs John G. Hottinger et als.

No 51,727—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau 138 rue Carondelet—JEUDI, le 10 février 1898, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 629 et 631 rue Commune entre les rues St-Charles et Camp, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un jugement rendu le 5 mars 1897, et signé le 11 mars 1897, par l'hon F. A. Monroe, juge de ladite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la suivante décrite propriété, à savoir—

Douze splendides lots de terre élevés devant être vendus séparément, situés dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Napoléon, les rues Berlin Carondelet et Baronne, désignés par les Nos 1 à 11 inclusivement et le lot No 24, sur un devis d'arpentage par D. M. Brosnan, député voyer de ville, en date du 20 février 1897, et mesurant d'après ledit devis comme suit:

Les lots 1, 2, 3 et 4 mesurant chacun 30 pieds 5 pouces de face à l'avenue Napoléon sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No 1 forme l'encoignure de l'avenue Napoléon et de la rue Carondelet. Les lots Nos 5 et 6 mesurant chacun 30 pieds 4 pouces de face à l'avenue Napoléon sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les lots Nos 7, 8, 9 et 10 mesurant chacun 30 pieds 5 pouces de face à l'avenue Napoléon sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 11 mesurant 30 pieds de face à la rue Baronne sur 152 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 24 mesurant 30 pieds de face à la rue Carondelet sur 152 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sur les lots Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, et 7, consistent en une résidence en bois à deux étages avec six chambres, un cottage double en bois à un étage, avec quatre chambres de chaque côté, et une écurie en bois à un étage. Ces améliorations seront vendues séparément des lots. Les acquéreurs devront les enlever des terrains dans les trente jours de la date de l'adjudication.

Les améliorations sur le lot No 24 désignés par les numéros municipaux 4321 et 4323 rue Carondelet, sont un cottage double en bois à un étage, contenant quatre chambres, alle et hangar de côté. Ces améliorations sont vendues ensemble avec le terrain sur lequel elles se trouvent, désigné comme lot No 24. Tous les lots ci-dessus seront vendus séparément d'après un plan copié du susdit devis exposé au moment de la vente.

Après l'avenue St Charles l'avenue Napoléon est la plus belle rue comme résidence au dessus de la rue Canal, et promet de rivaliser avec l'avenue St Charles dans un avenir prochain.

La situation de cette propriété ne pourra t pas être améliorée ayant une belle rue pavée et une banquette en schillinger sur le devant. La rue Baronne est également pavée.

Ceux désirant des sites de résidences et d'un placement et d'une hausse certaine agiront sagement en achetant ces propriétés qui augmenteront en valeur aussi sûr que la Nouvelle-Orléans prendra valeur et qui s'accroîtra journellement quoique l'on puisse dire au contraire. Pour une résidence d'avenue les avantages qu'offre l'avenue Napoléon sont d'une apparence qui ne peut pas être discutée. Un mot aux sages est suffisant.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur ou des acquéreurs, la balance s'il y en a, en un crédit d'un et deux ans, avec billets de l'acquéreur ou des acquéreurs divisés en coupons pour satisfaire l'intérêt des vendeurs, portant intérêt de 8 pour cent par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final garanti par lien et privilèges du vendeur sur toutes les propriétés vendues ainsi bien que toutes les autres clauses de garanties, incluant le 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des dits billets ou aucun d'entre eux. Les améliorations qui sont vendues avec les lots doivent être tenues assurées, et la police transférée au porteur ou aux porteurs des billets, et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1898 en plus et au dessus du prix de l'adjudication; 10 pour cent au comptant du prix de l'enchère sera requis des acquéreurs au moment de la vente.

Actes de vente par devant Théo. H. Spitzfaden, notaire, au frais des acquéreurs.

9 jan—9 16 23 30—fev 6 10

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE, PAROISSE d'Orléans—No 55 448—Cour Civile de District Division—E—Gabriel Katz vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession de bien du pétitionnaire Gabriel Katz soit et est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers et qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant B. Ronen notaire public, en son bureau, No 708, rue Union, dans cette ville, commencant mercredi, le 23 février 1898, à onze heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne, aussi bien que les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues et que J. O. Dasptit, Esq, avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents

Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1898.

Signé: GEO. H. THEARD, juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, député-greffier.

E. E. Mellé avocat

22 jan—22 29—fév 5 12

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 55 328 Cour Civile de District, Division E.—John J. Baltz vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, John J. Baltz, soit et est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers et qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée et tenue pardevant George W. Dearing Jr, notaire public en son bureau, No 211 Passage de la Bourse, en cette ville, commençant LUNDI, le 14ème jour de février 1898, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes les affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que J. J. Reilly, Esq., avocat, soit appointé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle Orléans, 10 janvier 1898.

Signé: GEO. H. THEARD, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

13 janv—13 28—fév 14

VENTES A L'ENCAN

PAR MACON, DENIS ET KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN, W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 138 rue Carondelet, JEUDI 17 février 1898 à midi à la Bourse des Encanteurs, 629 et 631 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques en vertu d'un ordre en date du 12 janvier 1898, de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire de la succession de Joseph Fernandez, No 52,119 les propriétés décrites ci-dessous à savoir:

1° Six certains lots de terre situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue St Charles et les rues Carondelet, Berlin et Milan, désignés par les lettres A, B, C, D, E et F, conformément à un devis d'arpentage par S. G. De l'Isle, voyer, en date du 12 janvier 1898, et mesurant conformément comme suit:

Lots A, B et C mesurent chacun 26 pieds 5 pouces, ou en tout 79 pieds 3 pouces de face sur l'avenue St. Charles par 123 pieds de profondeur entre lignes parallèles, Lot "A" forme l'encoignure de l'avenue St. Charles et de la rue Berlin. Lot "D" mesure 35 pieds 3 pouces de face sur l'avenue St. Charles par 123 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot "E" mesure 35 pieds 6 pouces de face à l'avenue St Charles par 123 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot "F" touche aux lots dans le fond et mesure 30 pieds de face à la rue Berlin par 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

La subdivision des lots ci-dessus étant composée des lots originels Nos 1, 2, 3, 4, 5 et 24 du dit îlet sur le plan attaché à un acte de vente par devant Sélim Magner ancien notaire en cette ville, en date du 18 juillet 1868, de la New Orleans and Carrollton R. R. Co, à R. Rochelu. Les bâtiments du fond du lot "F" seront transportés au fond des lots "D" et "E" aux frais du vendeur, et toutes les améliorations "D" et "E". Tous ces lots seront vendus subdivisés conformément au susdit plan par De l'Isle, voyer. La propriété ci-dessus est vendue sujette aux baux et loyers qui s'y trouvent, lesquels seront annoncés au moment de la vente.

2° Le grand îlet, élevé de terre, dans le Sixième District de cette ville, borné par les rues Robert, Upperline, Green (maintenant Liberté), St. George (maintenant Howard), désigné par le No 88 (maintenant 558), subdivisé dans vingt-quatre lots, désignés par les lots Nos 1 à 24, tous deux inclusivement, sur un plan par A. De Armas, député voyer général, en date du 6 mai 1859, déposé en l'étude de A. Doriocourt, notaire en cette ville, d'après lequel le plan des dits lots mesurent comme suit:

Lot No 1 formant l'encoignure des rues Robert et Liberté; lot No 10 formant l'encoignure des rues Robert et Howard et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Robert sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, lots 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 mesurant chacun 30 pieds 3 pouces 3 lignes de face à la rue Robert sur 120 pieds de profondeur; lots Nos 11 et 20 mesurant chacun 30 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Upperline sur 120 pieds de profondeur; lot No 11 formant l'encoignure des rues Upperline et Liberté, Lot No 20 formant l'encoignure des rues Upperline et Howard, Lots 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19 mesurant chacun 30 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue Upperline sur 120 pieds de profondeur. Lots Nos 21 et 22 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Liberté sur 150 pieds 5 pouces de profondeur, et lots Nos 23 et 24 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Howard sur 151 pieds 5 pouces de profondeur.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance, s'il y en a en un et deux ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets. Les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets, et les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1898 en plus et au dessus du prix de l'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Jeff C. Wenck, notaire, aux frais des acquéreurs.

16 jan—16 23 30—fev 6 13 17

PAR Wm. P. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans l'affaire de

McArdle & Sinclair Mfg. Co., Ltd.

EN LIQUIDATION.

FABRIQUE DE VALEUR

—DANS LE—

SIXIEME DISTRICT.

PAR WM. P. CURTIS, Encanteur—Bureau No 3?1 rue Carondelet, le JEUDI, 3 février 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon T. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté du 16 décembre 1897 dans l'affaire de McArdle & Sinclair Mfg. Co. Ltd., en liquidation No 52,087, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, il sera vendu aux enchères publiques, les propriétés suivantes, comprenant les propriétés foncières et les immeubles par destination, comme suit—

Tous et séparément ces douze lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Louisiana, les rues Howard anciennement St George, Liberté anciennement Green, et Delachaise, désignés comme lots numéros six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize et dix-sept, dans l'îlet numéro cinq cent cinquante six (556), sur un devis ou certificat d'arpentage fait par George H. Grandjean, député voyer de ville, en date du 1er août 1892, et annexé pour référence à un acte passé pardevant John J. Ward, notaire, le 2 août 1892. Lots Nos six à dix inclusivement se touchent et mesurent chacun trente (30) pieds de face à l'avenue Louisiana sur cent vingt huit (128) pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Le dit lot No dix forme l'encoignure de l'avenue Louisiana et de la rue Howard, anciennement St. Georges. Lots numéros onze à seize inclusivement se touchent aussi et ceux numérotés onze et douze chacun mesurent trente-deux pieds de face à la rue Howard sur cent cinquante (150) pieds de profondeur entre lignes parallèles, et les lots numérotés treize à seize inclusivement mesurent chacun trente-deux (32) pieds de face aux dits rues Howard, anciennement St Georges sur cent vingt (120) pieds de profondeur le dit lot No seize formant l'encoignure des dites rues Howard (anciennement St. Georges) et Delachaise et lot No dix-sept mesure trente pieds (30) de face à la rue Delachaise, par cent vingt huit (128) pieds de profondeur entre lignes parallèles et la ligne de côté la plus près de la rue Howard (anciennement St Georges) se joint à la ligne du fond de différents lots numérotés de treize à seize inclusivement sur le devis ci-mentionné. Ensemble avec les machines, bouilloires, lattes, moulin, shaper, presse à perforer, dynamo, etc, avec poulies, courroies, outils et ustensiles, matériel, modèles en main et en fabrique, dessins, stock en main complet et en voie de complétion avec meubles du bureau et installations sur la propriété d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—A être vendu en bloc pour un tiers comptant, la balance garantie par hypothèque avec les clauses usuelles à un et deux ans de crédit avec des billets portant 8 pour cent par an d'intérêt. L'acquéreur devant déposer 10 pour cent à l'adjudication et payer l'acte de vente pardevant Chas. T. Soniat, notaire.

Voyez l'inventaire en nos bureaux et le plan la Bourse.

2 jan—2 9 16 23 30 à date

GUIDE COMMERCIAL.

PLOMBIER.

John David Burghardt, 421 et 422 Royale, entre Conti et St Louis. Téléphone 1476.

PHARMACIES.

A. Mailhes, coin Royale et St Louis.

UNE DECOUVERTE.

Boucles d'oreilles et diamants, 30 0|0 d'escompte aux acheteurs, Palais Weinfurter Conti et Passage de la Bourse.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE DU COMMISSIONNAIRE.

VENTE SPÉCIALE DU COMMISSIONNAIRE No 12,626—Judah Hart vs Municipal Ice Manufacturing Company — Dans l'intervention de T. F. Stewart, syndic de la Southern Ice Machine Company—Dans la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane, [Division de la Nouvelle Orléans].

Conformément à un décret rendu par l'Hon Don A. Pardee, juge de la Cour de Circuit des Etats Unis pour le District Est de la Louisiane Division de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et d'un ordre octroyé par la dite Cour et à moi adressé je vendrai à la criée publique, au dernier et plus haut enchérisseur, pour du comptant, sans estimation, sur les lieux, coin des rues Sud Water et Market, dans la ville de la Nouvelle Orléans, Louisiane, lundi le 7ème jour de février 1898, commençant à 11 heures A. M., la propriété suivante décrite à savoir—

Les terres et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages là dessus en dépendant et y appartenant et particulièrement décrite dans un acte hypothécaire passé pardevant Jeff Wenck C Wenck, notaire public dans la ville de la Nouvelle-Orléans Louisiane, le 30me jour de janvier 1892 comme suit, à savoir:

1° Sept certains lots de terre de batture ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits voies, privilèges, servitudes et avantages là dessus en dépendant et y appartenant, situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Water, Market, New Levee et St James formant ensemble une portion de terre ayant un mesurage collectif comme suit:

Une façade à la rue Water de cent soixante-dix-sept pieds dix pouces, une profondeur et façade à la rue Market, dont il forme l'encoignure de cent soixante-onze pieds, sept pouces et six lignes, cette ligne de la ligne de profondeur perpendiculaire rue Market et parallèle à la rue Nouvelle Levee cent cinquante neuf pieds six pouces et sur l'autre ligne du fond courant vers la rue Water quatre-vingt quatorze pieds un pouce et trois lignes d'après un devis fait à la requête de McCloskey, Bigley & Co., le 30 octobre 1870, par J. A. d'Hémécourt, député voyer de ville; les dix-sept lots sont aussi désignés par les numéros "sept" à "treize" inclusivement de l'îlet No "34 A", sur un plan par Louis Pilié, ancien voyer de ville, le 29 juin 1867, déposé en l'étude de Henry C Dibble, ancien notaire, et sont décrits comme suit, à savoir:

Sept certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages là dessus en dépendant et y appartenant, situés sur la batture du Premier District de cette ville, désignés par les Nos Sept à Treize inclusivement de l'îlet "34 A", borné par les rues Peters (anciennement New Levee) Water, Market et St James, sur un plan dressé par Louis H. Pilié, ancien voyer de ville, en date du 29 juin 1867 et déposé en l'étude de Henry C. Dibble, ancien notaire, comme plan No 15, d'après ledit plan lesdits lots mesurant comme suit, à savoir:

Le lot No sept mesurant vingt-neuf pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Water, vingt six pieds sept pouces en largeur dans le fond, sur une profondeur de quatre vingt quatorze pieds un pouce et trois lignes sur la ligne de côté, le séparant du lot No six et cent sept pieds deux pouces et trois lignes sur l'autre ligne de côté, le séparant du lot No 8, mesurant vingt neuf pieds sept pouces et cinq lignes de face à la rue Water, vingt-six pieds, sept pouces en largeur dans le fond sur une profondeur de cent sept pieds deux pouces et trois lignes sur la ligne de côté le séparant du lot No sept, et cent vingt pieds trois pouces et quatre lignes sur l'autre ligne de côté le séparant du lot No neuf; le lot No neuf mesurant vingt-neuf pieds sept pouces et cinq lignes de face à la rue Water, vingt-six pieds sept pouces en largeur dans le fond sur une profondeur de quatre-vingt-treize pieds, trois pouces et quatre lignes sur la ligne de côté le séparant du lot No huit, et cent six pieds quatre pouces et quatre lignes sur l'autre ligne de côté le séparant du lot No dix; le lot No dix mesurant vingt-neuf pieds, sept pouces et six lignes de face à la rue Water, vingt-six pieds, sept pouces en largeur dans le fond, sur une profondeur de cent six pieds, quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de côté le séparant du lot No neuf et cent dix neuf pieds cinq pouces et cinq lignes sur l'autre ligne de côté le séparant du lot No "onze"; le lot No "onze" mesurant vingt-neuf pieds sept pouces et cinq lignes de face à la rue Water, vingt-six pieds sept pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent dix-neuf pieds cinq pouces et cinq lignes sur la ligne de côté le séparant du lot No "dix" et cent trente-deux pieds six pouces et cinq lignes sur l'autre ligne de côté le séparant du lot No "douze" à la No "douze" forme l'encoignure des rues Water et Market et mesurant vingt neuf pieds, sept pouces et cinq lignes de face à la Water, vingt six pieds sept pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent trente deux pieds six pouces et cinq lignes sur la ligne de côté le séparant du lot No "douze" à la No "douze" et cent cinquante pieds sept pouces et six lignes, et le lot No treize mesurant vingt sept pieds de face à la rue Market, la même largeur dans le fond sur cent six pieds quatre pouces de profondeur entre lignes parallèles, ainsi, tout et particulièrement les machines, bouilloires, mécaniques et toutes autres dépendances de la dite manufacture de glace appartenant à la dite compagnie, et sur les dits lieux, ensemble avec les dépendances et accessoires qui y trouvent et comprenant la manufacture entière de la dite compagnie. La dite vente sera faite dégagée et libre de tous liens, charges qui peuvent se trouver dans cette affaire et spécialement libre de tous liens et charges résultant de l'hypothèque exécutée le 30e jour de janvier 1892, pardevant Jefferson C. Wenck, notaire public et de toutes les réclamations d'aucuns porteurs ou porteurs des bons et coupons garantis par